

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 juin 2024

PUBLIE LE : 20 JUIN 2024

Délibération n°240619-12 : Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil 2025-2029

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 JUIN 2024

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour le compte administratif 2023 10 pour les autres délibérations

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL 2025-2029

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Décret n° 2010-783 du 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs ;

VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes signée du Président du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) le 19 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que l'actuel groupement de commandes et le marché public notifié le 3 février 2021 qui en est issu arrivent à échéance.

CONSIDERANT que dans ce contexte le CIG lance un nouveau groupement de commandes, pour le même objet, afin de prendre la suite directe ;

CONSIDERANT qu'à cette fin une convention constitutive du groupement de commandes a été établie par le CIG et signée par ce dernier le 19 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que ladite convention précise que la mission du CIG ne donne pas lieu à rémunération ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil 2025-2029 lancé par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention.

AUTORISE le Président à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes valant engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE la commande de reliure d'actes, en fonction des besoins, dans le cadre du marché public notifié via le groupement de commandes.

Fait à Saint Germain en Laye, le 19 JUIN 2024

Transmis en préfecture et affiché le 20 JUIN 2024


Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal